

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026**

**DELIBERATION 07/2026 : Conclusion d'une convention de partenariat avec
la Région Occitanie et liO train et bus**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014-017-0001 créant l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Eliane JARYCKI, Agnès LANGEVINE, Laurence FRANCOIS, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ, Alexandre DOULUT, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERRE, Jean-Baptiste LLATI, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, François LEMARTINEL

Considérant :

A titre expérimental, la Région Occitanie et liO (service régional train et car) ont développé en 2025 une offre de mobilité plus responsable et durable, privilégiant les transports en commun pour venir au musée avec une quinzaine d'établissements partenaires.

Alors que ce projet entre aujourd'hui dans sa phase de déploiement, la Région a proposé au Mémorial de participer à cette nouvelle étape qui s'inscrit dans les axes d'élargissement de ses publics et de développement durable mis en œuvre par l'établissement.

Les engagements réciproques des partenaires sont simples à formaliser.

En contrepartie de l'attribution du bénéfice du tarif réduit (6,5€ au lieu de 9,5€) au visiteur pouvant présenter un titre de transport liO train ou car, la Région et SNCF Voyageurs s'engageraient en retour à réaliser des opérations de promotion du Mémorial via leurs réseaux sociaux, leur page web, le magazine papier *le Lien d'Occitanie*...

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2026

Application agréée E-lepacte.com

93_DE-066-200045680-2026.04.09-D07_2026-DE

Les modalités de mise en œuvre du partenariat sont présentées dans la convention en PJ qu'il est proposé d'approuver.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

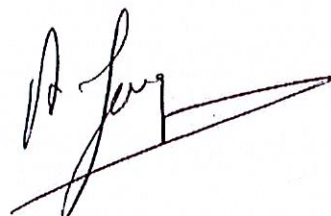
Le Conseil d'Administration décide de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat avec la Région et liO
- **CHARGER** la Directrice de la signer

Fait à salses-le-Château, le 9 avril 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire
le 25 JUIN 2026